

<p align="center">Séance du 15 mars 2019 à 18 heures 15 minutes salle du conseil municipal</p>

Présents :

M. BILLIET Hervé, M. BOCCALINI Luc, Mme GOSSE Carole, Mme MAIGNAN Christelle, M. MERCIER Gérard, M. MULLER Christian, Mme NOEL Patricia, Mme PIDANCIER Isabelle, M. PIERRE Gérard, M. REGNIER Jean-Paul, M. VILLAUME Guy

Procuration(s) :

Mme MENUISIER Edwige donne pouvoir à M. REGNIER Jean-Paul

Absent(s) :

Mme AZOUZ Moufida, M. CONTET Jean-François

Excusé(s) :

Mme MENUISIER Edwige

Secrétaire de séance : Mme MAIGNAN Christelle

Président de séance : M. REGNIER Jean-Paul

2019_10 - Approbation du compte-rendu de la séance du 07/02/2019

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2018. En l'absence d'observation, le compte-rendu est validé par les membres présents.

2019_11 - Compte administratif 2018

Le maire indique que ce point est reporté à une prochaine séance compte tenu de la réglementation en vigueur notifiée par les services préfectoraux. Les conseillers prennent acte du report du vote du compte administratif à une date ultérieure.

2019_12 : Compte de gestion 2018

Les conseillers municipaux, après s'être fait présenter le compte de gestion 2018 déclarent à l'unanimité que le compte de gestion dressé par la Trésorière pour l'exercice 2018 est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

2019_13 - Affectation du résultat de l'exercice 2018

Au vu du compte de gestion, le résultat d'exécution de l'exercice 2018 est le suivant :

	RESULTAT CA 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT BP 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RAR	SOLDE RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 125 547,29 €		- 25 842,12 €	- €	-	- 151 389,41 €
				- €	€	
FONCT	512 949,70 €	- 110 842,29 €	187 850,51 €			589 957,92 €

Après étude, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'affectation du résultat pour le budget 2019 présentée comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	589 957,92 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B (c/1068)	- 151 389,41 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	438 568,51 €
Total affecté au c/1068	- 151 389,41 €

2019_14 : Vote des taux de fiscalité

Le maire indique que les bases d'imposition pour 2019 ont augmenté de 2.02 %. Il indique également que le taux d'imposition de la taxe d'habitation prévu par la Communauté d'Agglomération de Meuse Grand Sud dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, augmenterait de 2 %.

Après étude et discussion, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de reconduire les taux en vigueur depuis sept ans :

Taxe d'habitation : 10,04%
 Taxe foncière bâti : 19,48 %
 Taxe foncière non bâti : 31,08 %

2019_15 - Subventions communales

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions des associations et sur proposition de la commission des finances décident à l'unanimité de retenir les montants désignés dans le tableau ci-dessous.

<i>associations</i>	<i>montant sollicité</i>	<i>montant retenu</i>
CLUB DU VAL D'OR	800 €	700 €
COMITE DES FETES DE VAL D ORNAIN	2 500 €	2 000 €
SOUVENIR FRANCAIS		100 €
COMITE DE JUMELAGE VAL D'ORNAIN	500 €	A revoir
THÉÂTRE DES BLEUS DE BAR		100 €

Après échange et discussion sur la demande du Comité de Jumelage, les membres suspendent leur décision dans l'attente de précisions sur la communication du compte de gestion 2018 de l'association, et notamment sur le montant des éventuelles réserves financières.

2019_16 - Budget primitif 2019

Suite à la commission des finances du 11 mars 2019, les membres présents décident à l'unanimité de voter le budget primitif 2019 suivant les balances générales ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	2 526 126,92 €	2 526 126,92 €
Section de fonctionnement	939 239,51 €	939 239,51 €

Parmi les investissements retenus pour 2019 :

- Poursuite du projet de construction de la salle multifonction, dont l'avant projet définitif est validé et la demande de permis de construire en cours d'examen.
- Poursuite des études pour la sécurisation de la traversée de Mussey,
- Poursuite du projet de gestion différenciée des espaces publics suite à l'interdiction d'utilisation des produits de désherbage.
- Installation d'une glissière de sécurité au pont de Varney,
- Achat des panneaux « Participation citoyenne »,
- Crédits pour division de parcelles et bornages,
- Crédits pour plantations et cloisonnement dans la forêt communale,
- Changement de 3 bornes à incendie,
- Participation raccordement réseau EP/EU et électrique route de Ste Hoïlde pour les nouvelles constructions,

- Réfection de voirie et chemins,
- Acquisition d'une balayeuse pour tracteur,
- Eclairage du terrain de foot et alimentation des bungalows, en fonction des participations de l'ACCA et l'ASVO.

2019_17 - Participations financières au budget du SIS

Il est rappelé que, comme tous les ans, la commune participe financièrement au fonctionnement du SIS du RPI VAL D'ORNAIN – VASSINCOURT dont les montants sont présentés ci-dessous et inscrits au budget primitif 2019.

section de fonctionnement - dépenses	
objet	montant
participation du 1er semestre	47 979,52 €
participation du 2ème semestre	36 785,70 €
remboursement fonds d'amorçage	3 333,33 €
TOTAL	88 098,55 €

La participation du 1^{er} semestre sera versée en deux temps afin de maintenir l'état de trésorerie de la commune.

Le conseil municipal accepte d'engager sur le budget primitif 2019 les participations désignées ci-dessus pour le SIS du RPI VAL D'ORNAIN – VASSINCOURT.

2019_18 - Acquisition de terrains

Dans le cadre de la sécurisation de la traversée de Mussey, des négociations sont en cours afin d'augmenter le nombre d'emplacement de stationnement sur la rue des Dames.

Des estimations ont été demandées au service des Domaines afin de vérifier le bien fondé de l'opération.

C'est pourquoi le maire propose que ce point soit reporté à une séance ultérieure en attente des résultats des estimations domaniales sur la parcelle AC n°107.

Après échange et discussion, les élus à l'unanimité des membres présents acceptent de reporter ce point.

2019_19 - Associations : mise à disposition photocopieur

Le Maire rappelle aux conseillers les différentes décisions prises pour les participations suite à la mise à disposition d'un copieur pour les associations communales.

Le Président de l'ASVO conteste le montant de sa participation aux frais de reprographie : compte tenu du nombre de copies couleurs réalisées en comparaison aux autres associations, il indique que seule l'ASVO supporte les frais inhérents au consommable « couleur » et sollicite une révision des calculs.

Après échange et discussion, les conseillers municipaux décident que les frais de reprographie à facturer à l'ASVO seront calculés sur la base du coût de revient annuel.

2019_20 - Location salle communale

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité (abstention de Gérard Mercier), de ne pas demander de participation financière pour l'intervention à titre onéreux au profit des adhérents de l'association des peintres, d'un spécialiste du dessin.

2019_21- Action contre l'encaissement des produits des ventes de bois

Le maire donne la parole à Gérard MERCIER qui fait lecture d'un article des Communes forestières sur un projet d'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office national des forêts.

Après échange et discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de confirmer leur opposition à ce projet à l'initiative de l'ONF.

2019_22 – DIA

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie et pour lesquelles il a été signifié que la commune n'utilisera pas son droit de préemption.

vendeur			acquéreur	transaction
TOUSSAINT Denis et Karine	20 rue du 46ème RI	Mussey	M. et Mme Sébastien MARECHAL	185 000,00 €
CHALOUHI Charles et Viviane	19 rue du Chauffour	Varney	inconnu	121 500,00 €
MAUCOURT Claude	11 route de Bussy	Mussey	inconnu	200 000,00 €

2019_23 : Projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

La Maire fait état d'un courrier de la présidente de la Communauté d'Agglomération (CA) faisant état d'un report éventuel des échéances de mise en conformité des PLU avec le SCOT du Pays Barrois si la CA s'engageait dans l'élaboration d'un PLUI lors de la prochaine mandature.

Après en avoir délibéré, bien qu'il s'agisse d'un transfert de compétence mais compte tenu de la possibilité offerte aux différentes communes de faire valoir leurs options d'aménagement dans le cadre de sections au sein du PLUI, considérant également le coût d'une révision, le Conseil Municipal accepte le principe d'une adhésion à un PLUI.

Questions diverses

- Le Maire indique qu'à la suite du projet de fermeture d'une classe à la rentrée de septembre avec possibilité de maintien en fonction des effectifs inscrits, le conseil syndical a voté à l'unanimité la nécessité de soumettre cette décision à l'appréciation du tribunal administratif.
- Le Maire indique que la passerelle provisoire du pont canal sera opérationnelle pour la fin du mois, les travaux devant débuter au cours de la semaine du 18 au 22 mars.



Fait à VAL D ORNAIN
Le Maire,